



DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

ADHESION PAR INTERNET

Saison 2023-2024



Saison 2023-2024

LES ENTRAÎNEMENTS

Le cheerleading est un sport d'équipe mixte, il peut être commencé à partir de l'âge de 5 ans.

Les futurs athlètes pourront participer à deux entraînements d'essai afin de découvrir notre sport, pendant ces essais c'est la responsabilité civile de l'intéressé qui s'applique.

Groupes	Jours d'entraînements	Horaires	Lieux
MINIS – White Stars Né(e) en 2019 - 2018 – 2017 - 2016	Mercredi	13h45 à 15h	Gymnase de l'école de la Condamine
	Reprise le mercredi 13 septembre 2023		
MINIMES – Red Stars Né(e) en 2015 - 2014 - 2013	Mercredi	15h à 17h	Gymnase de l'école de la Condamine
	Reprise le mercredi 13 septembre 2023		
JUNIORS – Silver Stars Né(e) en 2012 - 2011 – 2010 - 2009	Mardi Vendredi	19h à 20h30 19h à 21h	Salle de gymnastique du Stade Louis II Salle Princesse Stéphanie à la Gare
	Reprise le mardi 12 septembre 2023		
SENIORS – Black Stars – Grey stars Né(e) en – 2008 – et avant	Mardi Vendredi Samedi	19h à 20h30 19h à 21h 10h à 12h	Salle de gymnastique du Stade Louis II Salle Princesse Stéphanie à la Gare Salle Expression Corporelle Espace Saint Antoine
	Reprise le mardi 12 septembre 2023		
Groupe Représentation et Groupe Freestyle – Golden Stars (sur sélection faites par les coaches)	Samedi (Freestyle)	10h à 12h	Salle Expression Corporelle Espace Saint Antoine
	Samedi (Représentation)	12h à 13h	Salle Expression Corporelle Espace Saint Antoine
	Reprise le samedi 16 septembre 2023		

Certains groupes auront des entraînements supplémentaires afin de pouvoir optimiser le niveau de chaque groupe pour les compétitions

Le cheerleading est un sport collectif, **la présence aux entraînements de chaque athlète est obligatoire.**

En cas d'absence les parents ou les athlètes doivent prévenir impérativement les coaches.

En cas de blessure, un certificat médical doit nous être envoyé par courriel.

Coachs	Groupe	N° de téléphone
Swann MODELON	JUNIORS & SENIORS	06 50 26 32 06
Cinzia BRUNCO	JUNIORS & SENIORS	06 64 13 52 45
Lara ROONEY	MINIS & MINIMES	07 81 17 19 00

Pour les entraînements les athlètes doivent être obligatoirement habillés d'une tenue de sport, de baskets blanches pour l'intérieur et cheveux attachés.

Venir également avec une bouteille d'eau.

Interdiction de venir avec des bijoux, ongles longs et chewing-gum.

Il est obligatoire d'avoir une mutuelle, si ce n'est pas le cas, vous pouvez vous adresser à l'Assurances UBALDUCCI - CERASUOLO - Notre sponsor

Toute inscription incomplète après le 15 octobre sera majorée de 50 €.

Pièces à fournir :

- Règlement Intérieur **signé par les parents et les athlètes**
- Décharge de responsabilité (Déplacement et compétition)
- Autorisation Parentale et Droit à l'image (Pour les mineurs et les majeurs)
- Autorisation de Sortie de Territoire (Choisir Monaco ou France)

- Demande de Licence F.F.F.A. Saison 2023-2024 – **à remplir par le médecin et à rendre dans les plus brefs délais pour l'assurance**

- 1 photo d'identité (photocopie non acceptée) à coller sur la licence
- Photocopie carte d'identité recto verso ou passeport (vérifier la date de validité)

Il est possible de faire établir un certificat médical pour la pratique du cheerleading au Centre Médico-sportif au Stade Louis-II de Monaco. Visite médicale gratuite et sur RDV. Ils sont en possession du document de « licence F.F.F.A. » pour le faire tamponner par le médecin.

Centre Médico-Sportif

7, avenue des Castelans
Stade Louis II – Entrée G
98000 MONACO
(+377) 92 05 41 11

Horaire : Du lundi au jeudi de 8h30 à 19h – Le vendredi de 8h30 à 17h30

LA FICHE FINANCIERE

	MINIS White Stars	MINIMES Red Stars	JUNIORS Silvers Stars	SENIORS Black Stars	SENIORS FREESTYLE Golden Stars
Cotisation	250 € Licence 20 €	275 € Licence 20€	300 € Licence 20 €	300 € cheer 50 € freestyle Licence 20€	250 € Licence 20 €

Réduction spéciale fratrie

	MINIS White Stars	MINIMES Red Stars	JUNIORS Silvers Stars	SENIORS Black Stars	SENIORS Golden Stars
-20% à partir de la 2^e personne (sur cotisation uniquement)	200 € Licence 20 €	220 € Licence 20 €	240 € Licence 20 €	240 € Licence 20 €	200 € Licence 20 €

Modalité de paiement :

1. Paiement par virement bancaire :

Titulaire : Monaco All Stars
IBAN : MC58 3000 3015 0400 0372 6161 385
BIC/SWIFT : SOGEMCM1

- Les virements bancaires devront inclure le Nom, Prénom de l'athlète et l'objet du paiement (Exemple : NOM PRENOM – Cotisation)
- Ils doivent également régler la totalité du montant de l'objet

2. Paiement par chèque :

- Le chèque doit être établi à l'ordre de « Monaco All Stars » ;
- Au dos du chèque devront inclure lisiblement le Nom, Prénom de l'athlète et objet (cotisation, pompon etc..) ;
- Possibilité de régler en 2 ou 3 mensualités maximum. L'Association encaissera le 1^{er} chèque à la réception du dossier puis les chèques suivant à 1 mois d'intervalle.

3. Espèces : doit être exceptionnel et en un seul règlement

DEMANDE D'ATTESTATION DE PAIEMENT

Demande d'attestation de paiement de cotisation annuelle

Cochez cette case, si vous souhaitez une attestation de paiement de votre cotisation.

NOM Prénom
 Groupe
 Mail pour recevoir l'attestation

Les Compétitions :

Les athlètes souhaitant faire partie d'une équipe de compétition feront l'objet d'une sélection courant septembre/octobre. Une fiche d'engagement sera signée par l'adhérent et le responsable légal.

Les entraînements sont obligatoires le mardi soir, vendredi soir, samedi matin et pendant les vacances scolaires selon disponibilité des salles.

Des entraînements supplémentaires seront programmés et communiqués par mail afin de pouvoir vous organiser.

Les athlètes blessés doivent également être présents aux entraînements pour observer. Un certificat médical ainsi qu'une estimation du temps de convalescence doivent être remis à l'entraîneur.

La réussite scolaire est très importante pour nous, cependant nous souhaitons que chaque athlète apprenne à gérer son temps et s'organise au mieux afin de respecter les engagements qui ont été pris envers le Club dans la section Compétiteur. Il nous est possible de changer la sélection d'une équipe et autre si nous jugeons que la préparation à la compétition n'est pas satisfaisante.

Les frais de compétitions (déplacement, hébergement, repas etc..) sont à la charge de chaque athlète et doivent être réglés avant le départ. (Une participation sera prise en charge par l'Association).

Les conditions et un planning vous seront communiqués par courriel en cours d'année et une réunion sera prévue.

Les Cheers Camps :

Afin d'améliorer nos compétences et pouvoir évoluer, nous organisons dans l'année, 1 ou 2 Cheers Camps en faisant venir un coach international de cheerleading.

Une participation vous sera demandée.



Saison 2023-2024

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Préambule

Cette association a pour objet de créer et de promouvoir des représentations de groupe comprenant de la danse, de l'acrobatie, de la gymnastique et des chants, adaptés, arrangés, modifiés qui contribuent à créer une véritable identité et un esprit propre à la discipline appelée « cheerleading et cheerdance » visant à accompagner toutes sortes de manifestations à mener les encouragements et à supporter les équipes sportives en Principauté de Monaco et ses environs.

Le présent règlement intérieur est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent qui se doit d'en prendre connaissance et d'y consentir par apposition de sa signature sur la demande d'adhésion (formulaire).

Article 1 : Cotisation et frais divers

Les membres adhérents fondateurs, dirigeants et bienfaiteurs doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle fixée à vingt euros (20 €) pour la présente année.

Les membres adhérents actifs doivent s'acquitter de la cotisation annuelle. Cette dernière donne droit, uniquement, au suivi des entraînements hebdomadaires de Cheerleading et Freestyle.

Le versement de la cotisation annuelle confère la qualité de membre pour l'année en cours.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre. (Conformément à l'art. 6 des statuts).

Article 2 : Admission des membres nouveaux

Les candidats qui désirent adhérer à l'association devront remplir la demande d'adhésion (via le formulaire) et l'adresser au conseil d'administration. Cette demande, après examen, sera soumise au vote. Par majorité, le conseil se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande d'adhésion.

Article 3 : Exclusion

Conformément à la procédure définie par l'article 2, les membres du conseil d'administration peuvent exclure un membre de l'association dans les cas suivants :

- non acquittement du paiement de la cotisation annuelle, passé un délai de un mois après la date échéance du renouvellement de l'adhésion.
- non-participation en tant que membre actif dans le groupe d'élite les interventions spectacles de façon régulière à savoir : nombres d'absences supérieurs à trois fois répétitif, sans justificatif valable.

Article 4 : Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration conformément à l'article 27 des statuts de l'association et approuvé en Assemblée Générale.

Le nouveau règlement intérieur peut être consulté à tout moment et présenté à tous les membres de l'association à l'assemblée générale.

Article 5 : Responsabilité

L'association décline toute responsabilité en cas d'oubli, de vol ou de détérioration d'objets personnels pendant les cours, les compétitions ou les manifestations sportives.

Les adhérents qui auront été choisis pour intégrer le groupe « représentation et/ou compétition » afin de représenter l'association lors des manifestations et compétitions diverses s'engagent à avoir un comportement respectueux et correct envers leur uniforme et l'association.

L'uniforme de l'athlète l'oblige de ne rien faire qui puisse nuire à la réputation de l'association, celui-ci ne sera uniquement porté que dans le cadre de ladite association et il est formellement interdit d'effectuer des publications personnelles sur les réseaux sociaux/internet.

Je donne tout pouvoir au responsable de l'association pour agir en mon nom pour toute intervention d'urgence.

Le :/...../20.....:

Adhérent,
« *Lu et approuvé* »
Signature

Parents ou tuteur légal,
« *Lu et approuvé* »
Signature



Saison 2023-2024

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné(e) décharge par la présente lettre les organisateurs de toute responsabilité lors des entrainements, manifestations, stages, déplacements, compétitions ou championnats de cheerleading organisés par l'Association Monaco All Stars en Principauté de Monaco et en dehors.

Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association et de ces adhérents. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de la participation de mon enfant lors des entrainements, stages, manifestations, déplacements, compétitions ou championnats de cheerleading.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile. Je me porte également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire que mon enfant pourrait occasionner.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou, la, non présentation de celle-ci, réserve le droit à l'organisation d'exclure votre enfant à l'évènement.

Fait à Le :

Signature du responsable légal :



Saison 2023-2024

Pour les enfants mineurs

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) responsable de l'enfant

* Rayer les mentions inutiles

- **Autorise** ou **N'autorise pas** * mon enfant à se rendre non accompagné aux séances d'entraînement, à y participer et à en revenir non accompagné jusqu'à son domicile aux jours et horaires qui ont été communiqués par l'Association.
- **Autorise** ou **N'autorise pas** * mon enfant à se rendre et à participer aux compétitions programmées.
- Autorise** les accompagnants responsables de l'Association à prendre les dispositions nécessaires à sa sécurité ainsi que toute mesure d'urgence médicale ou chirurgicale qui s'imposent en cas d'accident. Je m'engage à régler les dépenses consécutives aux soins.

Maladie spécifique, si oui laquelle

- Je certifie** bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile pour dégâts causés à un tiers par mon enfant.
- Je m'engage** à l'amener et le récupérer devant les vestiaires lors des entraînements et à m'assurer de la présence des entraîneurs. L'Association ne peut être tenue responsable si mon enfant ne se présente pas à sa séance d'entraînement. La responsabilité de l'Association n'est engagée que pendant la tranche horaire d'entraînement.

Fait à Le :

Signature du responsable légal :

Mention « Lu et approuvé »

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) (nom, prénom)

Représentant légal de (nom, prénom)

Adhérent de l'Association Monaco All Stars,

- autorise mon fils/ma fille n'autorise pas mon fils/ma fille

A être photographié(e) ou filmé(e) à l'occasion des entraînements, des compétitions et des manifestations des Cheerleaders.

Par ailleurs, dans le cadre du site Internet de l'Association, mis en ligne, et les parutions sur le journal local, j'accepte la diffusion de photographies ou de vidéos de mon fils/ma fille.

- Oui Non

Fait à Le :

Signature du responsable légal :

Mention « Lu et approuvé »



Saison 2023-2024

Pour les majeurs

AUTORISATION

Je soussigné(e)

- Autorise** les accompagnants responsables de l'Association à prendre les dispositions nécessaires à ma sécurité ainsi que toute mesure d'urgence médicale ou chirurgicale qui s'imposent en cas d'accident. Je m'engage à régler les dépenses consécutives aux soins.

Maladie spécifique, si oui laquelle

- Je certifie** bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile pour dégâts causés à un tiers.

Fait à Le :

Signature du responsable légal :
Mention « Lu et approuvé »

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)

Adhérent de l'Association Monaco All Stars,

- autorise n'autorise pas

A être photographié(e) ou filmé(e) à l'occasion des entraînements, des compétitions et des manifestations des Cheerleaders.

Par ailleurs, dans le cadre du site Internet de l'Association, mis en ligne, et les parutions sur le journal local, j'accepte la diffusion de photographies ou de vidéos me concernant.

- Oui Non

Fait à Le :

Signature du responsable légal :
Mention « Lu et approuvé »

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
POUR UN MOTIF DE VOYAGE A L'ETRANGER
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
*(arrêté ministériel n° 2017-4, du 12 janvier 2017, relatif à l'autorisation de sortie du territoire pour un motif de voyage à l'étranger,
d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale)*

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE NATIONAL

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : Nom d'usage :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : Nom d'usage :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : | | Commune : Pays :
Téléphone (recommandé) :
Courriel (recommandé) : @

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au | 30/06/2024 |

inclus. Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations » ⁽¹⁾ :

DATE : | | Signature du titulaire de l'autorité parentale :

(1) Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amende prévues à l'art. 98 du code pénal.

**5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE
À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾**

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre :
(Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le : | | Par (autorité de délivrance) :

(1) La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que les dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

(2) Personne de nationalité française ou ressortissante d'un Etat de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport ou carte de résident en cours de validité. Ressortissant d'un Etat tiers : passeport ou carte de résident en cours de validité.

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : | | | | | Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : | 3 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 2 | 4 | inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : | | | | | | | | | | Signature du titulaire de l'autorité parentale :
⁽¹⁾Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

**5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE
À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :**

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser :)⁽²⁾
Délivré(e) le : | | | | | | | | | |
Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.
⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »